



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 08-07-2026 /

Dossier complet le : 16-07-2026 /

N° d'enregistrement : 020669/KK P

1 Intitulé du projet

Demonstrateur agrivoltaïque du Moulin a Vent - EARL Jolimet

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

EUROWIND ENERGY

Raison sociale

SAS

N° SIRET

83278206400022

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

OWCZARCZAK

Prénom(s)

Jerome

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Implantation d'un projet agrivoltaïque sur du parcellaire valorisé dans le cadre d'une activité agricole (culture ou élevage). Le projet vise à implanter un projet d'agrivoltaïsme composé de trackers mobiles d'une hauteur maximale de 4,5 mètres. Le projet agrivoltaïque s'inscrit en synergie avec l'activité agricole en place sur la parcelle. Le projet n'implique ni défrichement, ni destruction d'habitats naturels, ni démolition.

4.2 Objectifs du projet

Le présent projet suit la démarche d'Eurowind Energy de déployer des démonstrateurs à proximité de ses projets agrivoltaïques de plus grande envergure. D'une puissance inférieure à 1 MWc, ce démonstrateur a pour objectif de tester à échelle réduite la solution technique agrivoltaïque retenue et d'en évaluer les effets sur l'activité agricole, avant l'éventuel déploiement, dans un second temps, du projet Guichotte qui se situe sur la même commune. Il doit ainsi permettre de conforter le dialogue engagé avec l'exploitant agricole et de sécuriser les conditions de réalisation du projet à venir.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La preparation du site consiste a amener les acces pour les machines et les engins de transport. Ces travaux seront effectues uniquement la ou ils sont necessaires, et non sur l'ensemble du terrain. L'emprise des acces non utilises en phase d'exploitation sera reprise et restituee a l'usage agricole. Les fondations des structures supportant les panneaux solaires sont realisees par pieux battus, solidement ancrés dans le sol pour garantir une stabilité optimale. Dans la mesure du possible, aucun beton n'est utilise pour ces fondations. Une fois les pieux battus mis en place, les structures des trackers mono-axe sont assemblees sur site. Sur chaque rangee de pieux est fixe un axe de rotation horizontal, sur lequel repose le chassis metallique pivotant compose de longerons et de traverses. Un motoreducteur, fixe sur l'un des pieux de la rangee, assure la rotation de l'ensemble autour de cet axe. Le systeme est pilote par un controleur centralise qui oriente les panneaux en temps reel en suivant la course du soleil, optimisant ainsi la production d'electricite tout au long de la journee. Les modules photovoltaïques sont ensuite fixes sur le chassis a l'aide de profiles de serrage adaptes. Les cables de connexion inter-modules cheminent le long de la structure, proteges par des gaines, jusqu'aux onduleurs fixes sur les pieux. Ces onduleurs convertissent le courant continu produit par les modules en courant alternatif. Les cables de collecte sont ensuite enteres a environ 80 cm a 100 cm de profondeur, en suivant le trace des inter-rangees, afin de ne pas constituer une gêne pour les engins agricoles circulant sur la parcelle. Les horizons de terre vegetale sont decaisses separement lors de l'ouverture des tranches et remis en place apres enfouissement

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, l'agriculteur disposera d'un acces totalement permanent a la parcelle. L'entretien de l'installation et la gestion des espaces non cultives seront realises par une entreprise specialisee ou par l'exploitant agricole. Les responsables de l'entretien verifieront l'etat des panneaux solaires, des structures de support et des equipements electriques. Ils remplaceront les panneaux solaires endommages ou defectueux. La production de la centrale fera l'objet d'un monitoring continu via un systeme de supervision, assurant le suivi en temps reel des donnees de production, de consommation et des parametres meteorologiques. Ces donnees seront utilisees pour optimiser le fonctionnement de la centrale et garantir une production optimale. A la cloture de la phase d'exploitation, nous entamons la phase de demantelement, au cours de laquelle tous les panneaux et la structure sont soigneusement demontes. Les pieux battus sont extraits a l'aide d'un arrache-pieux mecanique, puis les trous residuels sont rebouches. Si necessaire, une operation de decompactage du sol (sous-solage) est realisee avant restitution de la parcelle a l'exploitant, dans un etat propre a permettre une reprise agricole immediate. Le recyclage des panneaux solaires photovoltaïques (PV) est confie a Soren, l'eco-organisme agree par les autorites publiques pour la collecte et le traitement des panneaux photovoltaïques usages en France. Le processus de recyclage comprend les etapes suivantes : - Collecte des panneaux solaires en fin de vie. - Demantelement pour separer les differents composants. - Tri et nettoyage des materiaux. - Recyclage des composants individuels, notamment l'extraction du silicium et d'autres materiaux

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Declaration Prealable des travaux (DP)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise des panneaux photovoltaïques a plat Emprise du chemin SDIS sur la parcelle Emprise totale panneaux et chemin SDIS Puissance installée Largeur bande exploitable Distance de pieux a pieux Hauteur des panneaux au point le plus bas (garde au sol) Hauteur des panneaux au point le plus haut Angle d'inclinaison des	(4776, m²) (1090, m²) (5866, m²) (981, kWc) (10,5, m) (12, m) (1,5, m) (4,7, m) (+- 40, °) (7 x 3,5 x 2,8 , m) (6 x 2,4 x 2,5,

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	Il n'y a pas d'impact sur les ressources en eau potable.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet n'engendre pas de consommation d'espaces naturels et forestiers. Le projet est développé sur des parcelles agricoles. L'emprise spécifique de l'installation des panneaux solaires concerne l'emprise des pieux (calcul ci-dessous), donc très faible. Des cultures seront en place sous les panneaux. La surface prise en compte est calculée de la manière suivante : (surface pieux +
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	hormis la phase travaux
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	La parcelle a été choisie afin d'éviter ces enjeux.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Les infrastructures nécessaires au bon fonctionnement de l'atelier ovin seront mises en place, notamment les clôtures conformes également aux exigences assurantielles, les points d'abreuvement, les équipements de contention et les accès permettant une conduite du pâturage conforme aux exigences du bien-être animal et aux besoins de l'exploitation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet ne présente pas d'incidence ou même d'inter-relations avec d'autres réglementations relevant du domaine environnemental.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures d'évitement - Le projet se situe en dehors des zones identifiées au titre des enjeux environnementaux, - La parcelle d'implantation ne présente pas d'habitat naturel (mare, arbre isolé...) ni de zone humide identifiée. - La période des travaux est définie au regard des enjeux environnementaux (entre début octobre et fin mars), - : Dans la continuité de la conversion de l'exploitation vers l'agriculture biologique, aucun produit phytopharmaceutique ne sera utilisé sur les surfaces concernées par le projet. - : L'implantation des panneaux a été définie de manière à éviter les infrastructures agroécologiques existantes (haies, arbres isolés, mares, murets...), afin de préserver les habitats naturels et les continuités écologiques présentes sur le territoire. - Il sera demandé : Intégrer dans les prescriptions du chantier d'avoir le recours à des pneus basse pression afin de limiter le tassement des sols. - Les travaux de terrassement sont strictement limités (cf Note technique), Mesure de réduction - En cas de tassements constatés par l'exploitant agricole, mise en œuvre de techniques de fissuration agronomique. - Une haie paysagère sera implantée en bordure de la parcelle du moulin à vent. Le choix des essences s'inscrit dans une démarche de continuité écologique locale avec les formations végétales présentes à proximité du site. Mesures d'accompagnement - Mise en place d'un suivi agronomique pluriannuel, réalisé en partenariat avec un institut technique agricole, afin d'évaluer les performances agronomiques, fourragères et zootechniques du système agrivoltaïque et d'accompagner son amélioration continue. - Accompagnement de l'exploitation vers une affirmation des pratiques agroécologiques déjà en cours, notamment par l'intégration, sous réserve de l'accord de l'agriculteur, à un réseau d'agriculteurs (ACS, TCS...) afin de

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La methode deployee par Eurowind Energy lors de la localisation, l'organisation du projet et sa gestion en phase d'exploitation, s'inscrit dans une reflexion globale visant a strictement eviter son impact sur son environnement naturel et paysager. Sachant par ailleurs, que ce projet est complementaire a l'activite agricole s'exprimant sur la parcelle, nous estimons qu'il n'est pas necessaire que ce projet fasse l'objet d'une evaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Owczarczak

Prénom Jerome

Qualité du signataire Directeur General

À Rueil-Malmaison

Fait le 08-07-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)